

PRÉFACE

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, président de l'UPEC 2018-2025

Je remercie les auteurs et autrices de cet ouvrage, ainsi que le directeur de la composante AEI International School de l'UPEC, pour m'avoir invité à en rédiger la préface. La diversité des perspectives réunies offre un panorama riche des formes que peut prendre la vulnérabilité dans nos sociétés contemporaines, et permet d'en saisir les ressorts, les manifestations et les implications. Ce travail collectif témoigne de l'importance d'aborder la vulnérabilité non comme une caractéristique individuelle figée, mais comme une construction située, qui se transforme au fil des parcours, des contextes et des interactions.

La vulnérabilité apparaît très tôt dans les trajectoires de vie et se reconfigure au gré des transitions qui jalonnent l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte. Le numérique en fournit une illustration éclairante. Les enfants et les adolescents évoluent dans des environnements connectés dont les règles, les usages et les dispositifs de protection se transforment rapidement. Leur exposition ne tient pas à une faiblesse personnelle, mais à l'insuffisante adéquation entre l'ampleur des usages numériques et les cadres institutionnels, éducatifs et familiaux qui devraient en assurer la maîtrise. La circulation précoce de données personnelles, les interactions sous contrainte ou la pression des pairs montrent que la vulnérabilité se construit dans des contextes où les mécanismes de régulation peinent encore à suivre l'évolution des pratiques. Cette situation rappelle l'importance d'une éducation

numérique pensée dès le plus jeune âge, et d'un environnement collectif capable de soutenir des usages éclairés.

Plus largement, les analyses présentées dans cet ouvrage soulignent que la vulnérabilité se déploie dans des domaines variés, où les normes sociales, les attentes institutionnelles ou les contraintes économiques influencent la capacité d'agir. Dans le champ sportif, par exemple, les modalités d'organisation et les représentations dominantes façonnent différemment l'expérience des femmes, entre exposition à certaines formes d'inégalité et possibilités d'affirmation ou d'émancipation. D'autres contributions examinent des contextes professionnels ou artistiques où les marges de manœuvre sont étroitement liées à des cadres spécifiques : rapports hiérarchiques, normes esthétiques, logiques de performance ou dispositifs de reconnaissance. Ces terrains montrent que la vulnérabilité ne relève pas seulement de l'individu, mais bien de l'agencement entre pratiques, institutions et environnements.

Les analyses portant sur le climat, les ressources naturelles ou les tensions géopolitiques rappellent quant à elles que certaines vulnérabilités dépassent largement l'échelle individuelle. Elles peuvent concerner des communautés entières, des territoires ou même des générations futures. Les transformations environnementales, les dépendances énergétiques ou les chaînes de valeur globalisées exposent des acteurs variés – populations, États, entreprises – à des formes d'incertitude et de fragilité systémiques. Ces situations rappellent que la vulnérabilité n'est pas seulement une réalité sociale immédiate, mais un phénomène inscrit dans des temporalités longues, qui nécessite d'articuler les échelles d'analyse pour en saisir la portée.

Cette attention portée aux différentes dimensions de la vulnérabilité résonne avec les préoccupations de nombreux établissements d'enseignement supérieur. Des universités comme l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) accueillent une grande diversité de parcours, de situations de vie et de projets personnels. Cette diversité implique la reconnaissance de vulnérabilités qui ne se manifestent pas toujours de manière explicite, mais qui influencent durablement les conditions d'étude, l'accès aux ressources et les perspectives d'insertion. Elle souligne également l'importance de mobiliser des approches interdisciplinaires, seules capables de rendre compte de la complexité des situations rencontrées. Les interactions entre facteurs sociaux, économiques, pédagogiques, psychologiques ou territoriaux exigent en effet de croiser les savoirs pour comprendre ce qui expose, protège ou soutient les individus à différents moments de leurs trajectoires. Une telle

démarche permet d'élaborer des réponses plus adaptées et de mieux articuler les niveaux d'intervention.

Un point essentiel souligné par les différentes contributions tient au fait que la vulnérabilité n'exclut pas la capacité d'action. Les individus et les collectifs élaborent des réponses pour faire face aux difficultés : stratégies d'adaptation, formes de solidarité, mobilisations locales, initiatives créatives ou reconfigurations organisationnelles. Ces réponses ne suffisent pas toujours à compenser des inégalités structurelles, mais elles montrent que les personnes ne sont jamais totalement démunies. Elles disposent de ressources que les environnements sociaux peuvent encourager ou, au contraire, freiner. Cette perspective permet d'éviter une vision uniquement déficitaire de la vulnérabilité et de prendre en compte les dynamiques d'engagement et de transformation.

L'ouvrage invite également à relier les niveaux d'analyse. Les expériences individuelles trouvent leur sens dans des conditions plus vastes – normes sociales, cadres juridiques, rapports économiques ou évolutions environnementales – qui façonnent les possibilités d'action. À l'inverse, les phénomènes collectifs ne peuvent être compris sans l'attention portée aux situations concrètes qui les composent. Cette double approche permet de saisir l'épaisseur des processus étudiés et d'éviter les interprétations qui isoleraient excessivement les individus de leurs environnements.

Avec une variété de disciplines, de terrains et de méthodes, *La vulnérabilité dans tous ses états* offre une vision nuancée et structurée d'un concept devenu essentiel pour comprendre les tensions contemporaines. Il montre que la vulnérabilité n'est ni univoque ni nécessairement négative : elle peut révéler des besoins, susciter des adaptations ou encourager des innovations. Ce volume constitue ainsi un outil précieux pour toutes celles et ceux qui souhaitent mieux comprendre comment les sociétés appréhendent les formes d'exposition, d'incertitude et de dépendance qui les traversent.

Je remercie à nouveau l'ensemble des auteurs et autrices pour leur confiance. Cet ouvrage contribue à élargir notre compréhension de la vulnérabilité à travers des perspectives complémentaires et offre au lecteur des éléments utiles pour analyser des réalités multiples, présentes à chaque âge de la vie et dans une grande variété de contextes.

AVANT-PROPOS

*Myriam CARESSA, maîtresse de conférences en droit privé
et sciences criminelles, UPEC, LIPHA (EA 7373)*

Le présent ouvrage est né d'une discussion collective et pluridisciplinaire lors de la réunion de rentrée de l'équipe Transitions Internationales et Entreprises du Laboratoire interdisciplinaire d'étude du politique Hannah Arendt (LIPHA). La notion de « vulnérabilité » traversait l'ensemble des travaux des membres de l'équipe, sans être ni parfaitement identique, ni exactement étudiée de la même manière.

Riche et complexe, la notion de vulnérabilité est à la fois une réalité humaine universelle et une construction sociale, juridique et culturelle. À ce titre, elle est analysée dans plusieurs disciplines : droit, philosophie, sociologie, marketing, économie, psychologie, médecine, histoire de l'art, science politique, etc.

Le présent avant-propos, loin d'être une introduction dans les règles de l'art, a pour simple but de croiser les regards pour mieux comprendre la notion de vulnérabilité et l'intérêt que présente son étude pluridisciplinaire.

La vulnérabilité, du latin *vulnerabilis*, est le caractère de ce qui est vulnérable. Elle renvoie à ce qui est exposé aux coups ou blessures, à la douleur ou la maladie, qui est sensible aux attaques morales et agressions extérieures. Elle s'applique également à ce qui peut être attaqué

ou atteint facilement, dont les imperfections ou insuffisances sont discutables et traduisent des points faibles.

La vulnérabilité n'est pas la « faculté » à être atteint, mais bien la « facilité » d'atteinte. Tout ou tout le monde, selon les circonstances, peut être atteint. Pour autant, tout n'est pas vulnérable. Il n'y a pas de vulnérabilité en soi. Simplement dit, si la vulnérabilité était partout, elle ne serait nulle part. Si tout le monde est susceptible de chuter et se blesser, cela ne suffit pas à caractériser une vulnérabilité. Il faut non seulement que le risque de chute soit élevé mais encore qu'il fasse encourir de graves conséquences à sa victime potentielle. Ainsi, la vulnérabilité tient compte de la facilité d'atteinte et de l'ampleur de ses conséquences. Un bâtiment vulnérable aux incendies présente à la fois un risque élevé de prendre feu et, si un incendie devait se déclarer, un risque élevé de destruction. Dans certaines disciplines, la notion de vulnérabilité suppose en outre que le point de faiblesse puisse être exploité ou utilisé contre l'objet concerné.

Comprendre la vulnérabilité suppose de la distinguer de notions proches. D'abord, la vulnérabilité n'est pas synonyme de précarité. Celle-ci traduit une instabilité matérielle ou sociale : avoir quelque chose qui peut être retiré à tout moment et unilatéralement (un bien, un droit, un pouvoir, etc.). La précarité est une notion plus étroite que la vulnérabilité. Parfois qualifiée de « vulnérabilité économique », la précarité n'en est toutefois pas le synonyme. Une personne peut être en situation précaire – par exemple, être en contrat à durée déterminée (CDD) – sans pour autant souffrir d'une vulnérabilité économique – si ses capacités financières lui permettent de faire face à ses besoins et d'assurer une stabilité matérielle. Ensuite, une personne vulnérable, n'est pas nécessairement une victime. La victime est celle qui souffre d'une atteinte, quelle qu'en soit l'origine, dans ses droits, ses intérêts, son intégrité ou son bien-être. Le statut de victime suppose l'existence d'un résultat dommageable. Or, on peut être victime sans être vulnérable, de même que l'on peut être vulnérable sans être victime. La potentialité – la faculté à être atteint, même facilement – n'est pas une fatalité. Il y a ici une notion temporelle : la vulnérabilité préexiste à la réalisation éventuelle d'un dommage, alors que la victime n'existe qu'après la réalisation effective du dommage. Dans le même ordre d'idées, la vulnérabilité doit être distinguée de la dépendance. Celle-ci suppose un lien d'assistance ou de subordination. Or, à nouveau, il existe des situations de dépendance sans vulnérabilité. Pour reprendre un exemple en droit du travail, le salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) est dans un lien de subordination avec son employeur, pour

autant il n'est pas nécessairement lui-même vulnérable ni dans une situation vulnérable. Réciproquement, la vulnérabilité existe indépendamment d'une situation de dépendance tierce ; même si souvent la vulnérabilité emporte, à terme, dépendance. Enfin, la vulnérabilité n'est pas une incapacité, au sens juridique du terme. Elle ne constitue pas une catégorie juridique, mais une coloration, une caractéristique, qui peut s'appliquer à différents objets.

L'étude pluridisciplinaire de la vulnérabilité montre que la compréhension de cette notion varie un peu en fonction de l'objet auquel elle se rapporte, un peu plus en fonction des facteurs d'atteinte et encore davantage dans sa caractérisation par discipline, voire par matière. En philosophie et en médecine, la vulnérabilité est inhérente à la condition humaine exposée à la maladie, la souffrance et la mort. En droit, la vulnérabilité renvoie à une situation particulière de faiblesse justifiant notamment des mesures spécifiques de protection. En sciences sociales, l'étude de la vulnérabilité s'intéresse aux inégalités structurelles exposant certains groupes à des risques sociaux, économiques ou politiques. En d'autres termes, l'étude de la vulnérabilité diffère selon l'objet – sujet vulnérable –, l'atteinte ou le facteur d'atteinte, les conséquences de cette atteinte et, enfin, le prisme d'observation.

Si la vulnérabilité est un sujet d'étude aussi facilement pluridisciplinaire c'est sans doute et avant tout parce que la vulnérabilité peut porter sur de nombreux objets ou êtres. Sont classiquement distingués les êtres animés et inanimés. Parmi les êtres animés, la vulnérabilité porte aussi bien sur les personnes, les humains, que le vivant. Les humains sont en effet susceptibles d'être vulnérables intrinsèquement (âge, maladie, infirmité – handicap, déficience physique ou psychique, état de grossesse, etc.) et extrinsèquement (situation économique, appartenance à un pays en guerre, absence d'accès à l'eau potable, etc.). Ils peuvent être vulnérables individuellement, mais aussi collectivement – quand plusieurs individus vulnérables forment une catégorie (par exemple : les mineurs, les adolescents, les majeurs protégés, etc.) – ou de manière communautaire – lorsque c'est le groupe lui-même qui est vulnérable et qui rend ses membres vulnérables (par exemple : les minorités ethniques, etc.). La vulnérabilité des femmes à titre collectif ou communautaire peut ainsi faire l'objet de débats.

La vulnérabilité s'applique plus largement au vivant. L'analyse peut être autonome si elle porte directement sur la vulnérabilité du vivant (extinction des espèces animales ou protection de la biosphère). Elle peut aussi être indirecte lorsqu'elle s'intéresse aux conséquences de cette vulnérabilité sur les humains actuels ou futurs (à travers des

notions comme celles de justice climatique ou de justice environnementale) ou les organisations tels les États ou les entreprises (par exemple : accès à des matières premières). Elle peut être globale – en témoignent les différentes conférences des parties (COP) et leurs débats sur le changement climatique – ou locale.

La vulnérabilité peut également porter sur des objets ou êtres inanimés, classiquement scindés entre matériels et immatériels. Les objets inanimés matériels ne sont autres que les meubles et les immeubles. Leurs vulnérabilités n'en portent que rarement le nom : obsolescence – plus ou moins programmée –, produit défectueux, vices cachés, diagnostics notamment immobiliers (incendie, effondrement, inondation, etc.). Indépendamment du bâti, certains lieux peuvent être vulnérables : aux catastrophes naturelles, aux prises militaires, etc. D'autres lieux accueillent ou créent la vulnérabilité des personnes qui s'y trouvent (par exemple : prison, hôpital, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)).

Enfin, la vulnérabilité peut porter sur des objets inanimés immatériels. Le fait qu'un objet soit inanimé ne signifie pas qu'il soit dépourvu d'activité – bien au contraire, il en manifeste souvent – ni qu'il soit étranger à toute interaction ou composition avec des êtres animés ; cela indique simplement qu'il n'appartient pas lui-même à la biosphère. Entrent dans cette catégorie en étant sujets à la vulnérabilité les organisations (États, armées, entreprises, etc.) et les systèmes (politiques, de santé, judiciaires, financiers, logiciels, etc.).

Outre la grande diversité des objets sujets à la vulnérabilité, les types d'atteintes susceptibles d'être subies sont également nombreux : directe ou indirecte (quand la vulnérabilité de l'un résulte de la vulnérabilité de l'autre), continue (comme le handicap) ou discontinue (c'est-à-dire reposant sur un déclencheur, comme les facteurs de stress), ponctuelle (comme une peur subite) ou temporaire (par exemple l'état de grossesse qui ne dure qu'un temps) ou permanente, visible (qu'elle soit une réelle cause de vulnérabilité ou simplement considérée comme une vulnérabilité par un tiers) ou invisible – ce qui soulève la question des vulnérabilités connues ou inconnues des tiers –, volontaire (notamment par la victimisation) ou involontaire, individuelle ou spéciale (quand elle concerne un groupe objectif) ou générale (quand tout ou tout le monde y est vulnérable), etc.

Si les conséquences de l'atteinte doivent obligatoirement être extrêmes (destruction, effondrement, etc.), elles ne sont pas nécessairement visibles, parce qu'elles ne sont pas nécessairement immédiates

(ce qui fait alors penser que l'atteinte est inexistante). Fort heureusement, elles ne sont pas toujours permanentes, en particulier lorsqu'une reconstruction est possible. Quant aux réactions, elles sont tout aussi variées mais peut-être plus faciles à classer. D'abord – et malheureusement – l'une des premières réactions est l'absence de réaction face à la vulnérabilité. Viennent ensuite les mesures prises avant l'atteinte, c'est-à-dire celles visant à protéger ce qui est vulnérable : tutelle, placement des enfants, vaccins, antivirus, alerte incendie, etc. Viennent enfin les réactions postérieures à l'atteinte. Outre le dédommagement, l'atteinte à la personne vulnérable peut caractériser une infraction pénale lorsque la vulnérabilité a été directement exploitée (abus de faiblesse, atteinte à la dignité humaine, réduction en servitude, etc.) ou une cause d'aggravation quand la vulnérabilité était apparente ou connue de l'auteur (c'est le cas de nombreuses infractions sexuelles). Les réactions postérieures témoignent également d'efforts de réappropriation de la vulnérabilité, voire de mouvements de renversement pour en faire une force, un symbole, un vecteur de cohésion.

L'analyse pluridisciplinaire de la vulnérabilité permet donc d'en comprendre plus solidement, non seulement l'étendue, mais encore la profondeur.